

Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

Mercredi 22 mai et Vendredi 24 mai 2024

de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

1 jour de formation (7h)

210€ (adhérents AIVS®)

Public concerné Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
 - › l'irrégularité et inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

Inscription

avant le mercredi 1 mai 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations